

**Annexe à la Note/Notice d'Information
Ajout du support
RENDEMENT TAUX G JANVIER 2026
FRSG00016YH1**

Vous pouvez effectuer des versements ou des arbitrages en entrée d'un minimum de 1 500 euros sur le nouveau support, dénommé **Rendement Taux G Janvier 2026** et géré par la société de gestion **SG Issuer**, du **10/10/2025 au 22/01/2026¹**, en respectant les montants minimums indiqués dans votre Note/Notice d'Information.

Le support est une obligation de droit français dont la date d'échéance est fixée au **01/02/2038**.

ORADEA VIE se réserve la possibilité de suspendre les versements ou les arbitrages en entrée sur ce support à tout moment.

Spécificités de fonctionnement à l'intérieur du contrat :

Les versements programmés et les rachats partiels programmés ne sont pas autorisés sur le support Rendement Taux G Janvier 2026.

A l'échéance du support ou en cas de remboursement anticipé, ORADEA VIE proposera soit un nouvel investissement pour représenter le capital constitué au-delà de cette date, soit un arbitrage du capital constitué selon des modalités qui vous seront alors précisées.

ORADEA VIE ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Avertissement sur les risques liés au support :

Le capital net investi (après frais sur versement/arbitrage, diminué des frais de gestion et hors fiscalité liés aux contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation) sur ce support est garanti uniquement à l'échéance (et non avant celle-ci).

En cas de sortie du support avant l'échéance (terme, rachat partiel ou total, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès de l'assuré du contrat d'assurance vie), vous ne bénéficiez pas des mécanismes de remboursement anticipé et vous risquez de perdre tout ou partie du capital net investi sur ce support. En effet, la valeur prise en compte dans les cas listés ci-avant sera la valeur de l'obligation à la date de sortie. En fonction de l'évolution des marchés financiers, elle pourra être inférieure à la valeur prise en compte à l'origine.

L'émetteur de l'obligation SG Issuer et la société d'assurance sur la vie ORADEA VIE (qui a procédé au référencement de cette obligation en tant que support en unité de compte au sein de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation) sont filiales à 100% de Société Générale. Conflit d'intérêts potentiel sur la valeur de rachat de ce titre : en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'émetteur ou bien une entité qui lui serait liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de cette créance.

La valorisation de l'obligation pendant sa durée de vie est établie quotidiennement par Société Générale.

¹ Votre règlement ainsi que le dossier complet et conforme doivent parvenir auprès du Service de Gestion d'ORADEA VIE au plus tard à cette date.

